

Quelques chiffres sur la formation

10

étudiants formés
par an en 2021

9

mois de
formation

85%

de satisfaction
en 2022

93%

de réussite
en 2022

Débouchés

Le titulaire du CAP AEPE peut exercer son activité professionnelle dans différentes structures telles que :

- Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants ;
- Les écoles maternelles ;
- Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) ;
- Le domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ;
- Les Maisons d'Assistants Maternels (MAM) ;
- Domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne)

Une fois diplômé, il peut également poursuivre ses études : Bacs professionnels, Diplôme d'État Auxiliaire de Puériculture, Diplôme d'Etat Aide-Soignant.

L'école Rockefeller aujourd'hui

Affirme sa volonté de **former** des professionnels paramédicaux et sociaux de qualité, des jeunes et des adultes aux emplois de proximité afin de contribuer à la réussite de leur insertion professionnelle.

L'Ecole souhaite également poursuivre ses **collaborations** avec les Universités et **s'ouvrir davantage** aux échanges européens et internationaux.

9

Diplômes
d'État

96%

Taux d'emploi
des étudiants à la
sortie

2 600

Étudiants, élèves ou stagiaires
| 400 en formations initiales
| 050 en formation continue
| 150 apprentis et alternantes

Pour tout renseignement

Kaltrina Osmanaj

04 78 76 52 86

kaltrina-osmanaj@ecole-rockefeller.com



Cette formation accueille et accompagne les personnes en situation de handicap ou atteintes d'une maladie chronique :

<https://ecole-rockefeller.fr/accessibilite/>

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

Diplôme d'État - RNCP : 28048

Le titulaire d'un CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il participe à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents. Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

- Formation à Lyon
- Diplôme de niveau 3
- Financement par l'employeur, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage
- 420 heures de formation théorique
- Formation pratique chez l'employeur dans le cadre d'un contrat d'apprentissage

Dates à retenir

- **Candidater** : l'inscription est possible jusqu'à la veille de rentrée en formation, de janvier à septembre 2023.
- **Rentrée** : octobre 2023. Le contrat d'apprentissage peut démarrer 2 mois avant le début de la formation théorique.

Pour tout renseignement

Kaltrina Osmanaj

04 78 76 52 86

kaltrina-osmanaj@ecole-rockefeller.com

Conditions d'admission

Formation ouverte à toute personne :

- dispensée des épreuves d'enseignements généraux : titulaire d'un diplôme CAP, BEP, CAPA, Bac ou autres diplômes de niveaux IV et répondant aux critères d'accès à une formation en apprentissage,
- âgée de 16 à 29 ans révolus,
- ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur,
- Sélection sur dossier pour la voie apprentissage auprès du CFA Santé-Social : <https://cfa-sante-social.fr/>

Il n'y aucune limite d'âge pour les apprentis(e)s en situation de handicap.

Objectifs

À l'issue de la formation, les élèves auront acquis les compétences nécessaires pour remplir ces 5 objectifs :



Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.



Inscrire son action dans le réseau des relations enfants-parents-professionnels.



Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne.



Exercer son activité en école maternelle et/ou en EAJE et/ou en ACM.



Exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels.

Compétences

178,5h	Préparation à l'EPI* : Accompagner le développement du jeune enfant.
70h	Préparation à l'EP2 : Exercer son activité en accueil individuel.
73,5h	Préparation à l'EP3 : Exercer son activité en accueil individuel.
31,5h	Développer ses aptitudes en communication orale et comportementale.
66,5h	Préparation aux épreuves «Prévention Santé Environnement (PSE)» et «Chef d'oeuvre»

*EP : Epreuve Professionnelle.

Méthodes mobilisées

Les méthodes sont basées sur :

- L'interactivité et la prise en compte des besoins de l'apprenant et du groupe,
- L'alternance et la complémentarité entre apports magistraux, exercices d'application, travail personnel guidé et travaux pratiques,
- L'émulation et l'échange favorisés par des petits effectifs,
- Un Environnement Numérique de Travail favorisant échanges et renforcement de contenus pédagogiques,
- L'analyse de la pratique professionnelle en lien avec les apprentissages vus en milieu professionnel.



Évaluation et obtention du diplôme

L'évaluation s'effectue tout au long de la formation et des modules afin d'évaluer le niveau d'appropriation des connaissances. Des examens blancs écrits et oraux au regard des attendus et déroulés sont mis en place, tels que décrits dans les textes officiels du Rectorat du lieu d'habitation. Pour chaque examen blanc, des notes sont attribuées.

- Pour l'EPI et l'EP3, épreuve orale de 25 minutes (exposé du candidat d'environ 5 minutes suivi d'un entretien d'environ 20 minutes).
- Pour l'EPI, le candidat doit réaliser deux fiches qui présentent des activités effectuées auprès d'enfants de 0 à 3 ans obligatoirement (réalisation d'un soin du quotidien et accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et apprentissages)
- Pour l'EP3, l'épreuve orale s'appuie sur un dossier écrit intitulé « projet d'accueil ».
- Pour l'EP2, épreuve écrite d'1h30 comportant des questions en lien avec l'exercice en accueil collectif.

LE CFA Santé Social de l'Ecole Rockefeller assure l'inscription de chaque candidat auprès du Rectorat du lieu d'habitation : <https://cfa-sante-social.fr/>

Passage des épreuves finales organisées par le Rectorat du lieu d'habitation et basées sur l'Arrêté du 30 novembre 2020 portant création de la spécialité « accompagnant éducatif petite enfance » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance.